



www.ville-sainteanne.fr

#OPAH-RU #HABITAT #ENQUÊTE

AMÉLIORATION DE L'HABITAT DANS LE CENTRE-BOURG

La Ville de Sainte-Anne lance des enquêtes sociales et de logement dans le Centre-Bourg jusqu'au mois de novembre 2022 pour préciser les conditions de mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

Lundi 24 Octobre 2022,

Le Maire de la Ville de Sainte-Anne, Francis BAPTISTE, informe la population que dans le cadre du projet de redynamisation du Centre-Bourg, la commune de Sainte-Anne souhaite s'engager dans une opération d'amélioration de l'habitat privé. À ce titre, un diagnostic du Centre-Bourg a été confié aux bureaux d'études C2R et QualiStat.

Les enquêteurs de QualiStat se présenteront donc chez vous munis d'un courrier d'accréditation signé du maire et d'un badge d'identification. Le Maire remercie les habitants du Bourg de leur pleine participation à ces enquêtes afin que ce diagnostic se déroule dans les meilleures conditions.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service de l'Urbanisme par mail à urbanisme@ville-sainteanne.fr ou par téléphone au 0590 23 98 90.



Mairie : 0590 85 48 60 - Centre Administratif de Valette : 0590 23 98 80
Centre Technique Administratif : 0590 23 98 90

www.ville-sainteanne.fr

Contexte en enjeux des études pré-opérationnelle OPAH-RU

Le Centre-Bourg souffre d'un relatif désintérêt même si plusieurs projets de constructions d'immeubles à usage d'habitation sont en cours. Il existe de nombreuses dents creuses et constructions en mauvais état. Malgré ces conditions, le foncier disponible sur le centre-bourg reste relativement rare notamment à cause des nombreuses indivisions et des constructions édifiées sur des terrains publics et privés sans autorisation. Dans le cadre de son PRU, la ville souhaite remobiliser ce foncier et le mettre à disposition de porteurs de projets à même d'offrir des projets attractifs pour accueillir principalement une population «jeune» à l'échelle du territoire. L'Etablissement Public Foncier de la Guadeloupe accompagne la collectivité dans sa démarche de redynamisation du Centre-Bourg et propose aussi des outils pour accompagner les projets de construction de logements (bail réel solidaire)

La Ville souffre d'un déficit de logements sociaux avec seulement un peu plus de 10 % de logements existants au lieu des 25 % prévus par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Aujourd'hui, la majorité des projets de constructions de logement se situe sur le secteur de Gissac qui souffre également de problèmes d'assainissement avec des réseaux non conformes. De nombreux promoteurs souhaitent réaliser des projets de logements sociaux et collectifs libres sur la zone au risque d'entraîner une congestion du secteur. Le PLU de la ville par ses Orientations d'Aménagement et de Programmation cherchera à fournir des solutions aux enjeux de cette zone. Les projets de constructions de logements se sont également développés dans le Centre-Bourg avec des programmes de faibles dimensions qui s'intègrent dans la trame urbaine existantes.

Enfin dans le cadre de ses projets de redynamisation du Centre-Bourg, la commune de Sainte-Anne s'est engagée dans le dispositif Petites Villes de Demain, porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Celui-ci vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes.

Méthodologie de l'étude pré-op d'OPAH-RU

L'étude pré-opérationnelle est une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place du programme. Elle vise à définir les problématiques et le périmètre de la future opération, de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser. L'étude mettra également en évidence les expertises ou les études complémentaires à réaliser.

Ses conclusions permettront à la ville de Sainte-Anne de préciser les objectifs, de choisir une stratégie d'intervention en hiérarchisant les actions à engager et de prévoir ainsi les modalités de mise en œuvre.

La mission se décline en trois phases :

- 1/ Un diagnostic aboutissant à l'identification des enjeux ;*
- 2/ La définition des objectifs ;*
- 3/ L'élaboration de la stratégie à mettre en œuvre.*